DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007

Délibération n° 2007.09.267

Exercice 2007 : décision modificative n° 3

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2007	**DELIBERATION N° 2007.09.267**
FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**
EXERCICE 2007 : DECISION MODIFICATIVE N° 3	

Je soumets à votre approbation la décision modificative n°3. Cette décision modificative prend notamment en compte les propositions des différentes commissions thématiques.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL

Commission Développement solidaire du 10 septembre 2007

1) Le contrat Régional de Développement Durable signé le 9 juillet 2007 a acté la participation régionale au dispositif Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi (BRTE) de 1 842 620 € pour 7 ans.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif proposées par la Région, prévoient le versement en 2007 d'un septième de la dotation, soit 263 231 € .
L'inscription initiale étant de 246 000 €, il convient donc d'augmenter l'inscription budgétaire tant en recettes qu'en dépenses de 17 231 €.

2) Des subventions sont proposées pour OMEGA (gestion du service de réparation pénale) et ENFIN (atelier de mobilisation relatif à la prévention auprès d'un public jeune) prélevées sur la provision des subventions à répartir respectivement de 30 000 € pour la prévention sécurité et de 2 000 € pour la politique de la Ville.

3) Entré en vigueur le 1er janvier 2007, le Pass-Foncier constitue un dispositif d'aide à l'accession à la propriété des primo-accédants aux revenus modestes.

La Commission développement solidaire propose :
- d'une part d'adhérer à ce nouveau dispositif national qui permet l'accession sociale à la propriété au moyen d'une participation sous forme d'une aide directe assujettie à des conditions de revenus,
- d'autre part, de financer cette nouvelle action de 10 à 13 logements, en retirant 40 000 € de l'enveloppe consacrée au Plan de Cohésion Sociale (PCS) non-consommée.

Commission Affaires Générales du 30 août 2007

4) La commission affaires générales a émis un avis favorable à la demande de subvention complémentaire du Comité d'Action Sociale pour un spectacle de Noël en partenariat avec 7 communes de la ComAGA pour 2 500 €.

Commission Equipements structurants du 11 septembre 2007

5) Il est proposé de soutenir une action mise en place par la commune d'Angoulême et l'ACAPA dans le cadre de « la semaine de l'Arménie » avec l'octroi de 2 000 € de subvention à l'association Trio Alpha, les crédits étant prélevés sur la provision des subventions pour manifestations exceptionnelles.

Par ailleurs, il est proposé de modifier les crédits suivants :

6) Par délibération du 5 mai 2006, il a été décidé d'accorder une subvention au comité de jumelage d'Angoulême pour la dynamisation du programme municipal de gestion de l'eau et de l'assainissement à SEGOU de 9 000 € par an sur 3 ans. Pour 2007, il est proposé de prélever cette somme sur le budget déchets ménagers au chapitre 011.

7) Pour l'inauguration du site des Molines un reportage photo a été réalisé. La prestation du photographe doit être payée sur le chapitre 012 pour 1 346 € prélevés sur le chapitre 011.

8) Compte tenu de la hausse des taux d'intérêts cette année, il est nécessaire de majorer la provision des Intérêts Courus Non Echus à hauteur de 7 000 €.

9) Des annulations relatives aux redevances spéciales des déchets ménagers doivent être prises en compte sur le chapitre 014 (atténuation de produits), une inscription de 20 000 € serait nécessaire. Pour ce faire une diminution de 20 000 € des crédits du chapitre 67 (annulation de titres) est proposée.

10) La direction des politiques communautaires a besoin d'une inscription complémentaire sur les frais d'affranchissements de 2 000 €, les crédits étant prélevés sur la provision des subventions pour manifestations exceptionnelles.

11) La participation de la ComAGA pour l'entretien de la chambre froide a été plus importante que prévue de 750 €. Ont été payées en 2007 les années 2005 pour 6 637,90 € et 2006 pour 12 772,06 €.

12) Une inscription complémentaire de 3 000 € est nécessaire pour couvrir la prise en charge des pertes sur créances irrécouvrables.

13) Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé de procéder à une diminution des inscriptions de dépenses imprévues de 10 750 €.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

14) Compte tenu de la hausse des taux cette année il est nécessaire de majorer la provision des Intérêts Courus Non Echus de 12 000 €. Les intérêts à payer en 2007 dont l'inscription est à majorer de 24 000 € ont été provisionnés lors du budget primitif à hauteur de 3,43 % et sont réévalués aujourd'hui sur la base d'un taux de 5 %.

15) Des inscriptions d'ordre en recettes comme en dépenses sont nécessaires suite à l'acquisition à titre gratuit à la ville d'Angoulême d'un immeuble 52 rue de la Charité pour le projet des Molines afin d'intégrer à notre actif la valeur patrimoniale du bâtiment pour 60 000 € et des terrains attenants pour 7 800 €.

16) L'installation d'un système d'alarme pour le bâtiment « Corsaire » engendre des frais de fonctionnement pour 500 € qui seront prélevés sur la ligne dépenses imprévues.

17) Des subventions ont été versées pour la ZI N°3 (124 000 € de la région et 69 000 € du département). Les mouvements d'ordre s'y afférant entraînent une diminution des inscriptions du stock final de 193 000 €.

18) Il convient de compléter les crédits de l'article 673 (titres annulés) de 18 600 € suite à des doubles comptabilisation de loyers (régie de la SEM territoire Charente et ComAGA).

19) Des recettes exceptionnelles sont à inscrire pour prendre en compte : 20 400 € de pénalités de retard reçues, 100 € de recouvrement sur créances admises en non valeur, 4 000 € d'annulation de mandats et 5 600 € de remboursement de sinistres.

20) L'équilibre de la section de fonctionnement est permis par l'utilisation de la totalité des dépenses imprévues de fonctionnement (- 5 000 €) et une diminution des inscriptions budgétaires de 20 000 € sur l'article 654 (pertes sur créances irrécouvrables). L'équilibre de la section d'investissement est obtenu en réduisant les inscriptions de recettes d'emprunts de 193 000 €.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

21) Les crédits relatifs aux travaux de l'interconnexion de la Vallée de l'Echelle étaient inscrits au chapitre 23. Or le programme de la mise en application et de l'utilisation du forage de moulin de Baillarges, qui fait partie des travaux de l'interconnexion de la vallée de l'Echelle, relève de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Echelle .
Il convient de transférer du compte 23157 la somme de 55 500 € sur un compte 201 pour cette participation de la ComAGA à un équipement dont la Communauté de Communes de la Vallée de l'Echelle est maître d'ouvrage.

22) Il convient de prendre en considération l'accroissement des charges de personnel de 18 864 €. Cette réévaluation des cotisations aux caisses de retraites est liée au reclassement avec l'ajout d'échelons et à la réforme des carrières des agents de la SEMEA avec effet rétroactif. Des crédits du chapitre 011 peuvent être réorientés à cet effet.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT EN COMMUN

23) Il convient de provisionner la ligne relative au système de réservation par le transfert de 270 000 € du chapitre 23 au chapitre 21.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **03 octobre 2007**	**Affiché le :** **04 octobre 2007**

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements

BUDGET PRINCIPAL

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
3	204	2041(0)	70	R	Production PCS	- 40 000 €	
3	204	20422	70	R	Accession Sociale	40 000 €	
					Total chapitre 204		
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**€**	**€**

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
10	011	6261	020	R	Frais d'affranchissement	2 000 €	
6	011	6288	812(3)	R	Autres services extérieurs	- 9 000 €	
7	011	60628	020	R	Autres fournitures non stockées	- 1 346 €	
					Total chapitre 011	**- 8 346 €**	
7	012	6218(01)	023	R	Autre personnel extérieur	1 346 €	
					Total chapitre 012	**1 346 €**	
9	014	70619	8121	R	Reversements redevances d'enlèvement des OM	20 000 €	
					Total chapitre 014	**20 000 €**	
13	022	022	01	R	Dépenses imprévues	-10 750 €	
					Total chapitre 020	**- 10 750 €**	
4	65	6533	021	R	Cotisations de retraites	- 2 500 €	
12	65	654	020	R	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000 €	
11	65	65734(02)	112	R	Subvention chambre froide	750 €	
6	65	6574(83)	811	R	Comité de Jumelage Angoulême	9 000 €	
2	65	6574(202)	824(1)	R	Provision subvention Prévention sécurité	- 30 000 €	
2	65	6574(28)	824(1)	R	OMEGA	30 000 €	
5/10	65	6574(327)	30	R	Provision pour manifestation	- 4 000 €	
5	65	6574(886)	33	R	Trio Alpha	2 000 €	
4	65	6574(802)	020	R	CAS	2 500 €	
2	65	6574(859)	824(1)	R	Provision pour subvention Politique de la Ville	- 2 000 €	
2	65	6574(867)	824(1)	R	ENFIN	2 000 €	
					Total chapitre 65	**10 750 €**	
8	66	66112	01	R	Intérêts rattachement ICNE	7 000 €	
					Total chapitre 66	**7 000 €**	
1	67	6714	824(1)	R	Bourses et prix	17 231 €	
9	67	673	812(1)	R	Titres annulés	-20 000 €	
					Total chapitre 67	**- 2 769 €**	
1	74	7472 (8)	824(1)	R	Subvention Région Bourses Tremplin Emploi		17 231 €
					Total chapitre 74		**17 231 €**
					TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**17 231 €**	**17 231 €**

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
16	011	6288		R	Autres	500 €	
					Total chapitre 011	**500 €**	
20	022	022		R	Dépenses imprévues	- 5 000 €	
					Total chapitre 022	**- 5 000 €**	
20	65	654		R	Pertes pour créances irrécouvrables	- 20 000 €	
					Total chapitre 65	**- 20 000 €**	
14	66	66111		R	Intérêts réglés à échéance	24 000 €	
14	66	66112		R	Intérêts rattachement ICNE	12 000 €	
					Total chapitre 66	**36 000 €**	
18	67	673			Titres annulés	18 600 €	
					Total chapitre 67	**18 600 €**	
17	*042*	*7133(11)*		0	*Variation en cours production ZI N°3*		*- 193 000 €*
					Total chapitre 042		**- 193 000 €**
17	74	7472(01)		R	Subv. Région ZI N°3		124 000 €
17	74	7473(01)		R	Subv. Département ZI N°3		69 000 €
					Total chapitre 74		**193 000 €**
19	77	7711		R	Dédits et pénalité reçues		20 400 €
19	77	7714		R	Recouvrement créances admises en non valeur		100 €
19	77	773		R	Mandats annulés		4 000 €
19	77	778		R	Autres produits exceptionnels		5 600 €
					Total chapitre 77		**30 100 €**
					TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**30 100 €**	**30 100 €**

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
17	*010*	*3355(1)*		0	**Travaux ZI N°3**	*- 193 000 €*	
					Total chapitre 010	**- 193 000 €**	
15	*041*	*2111(1)*		0	**Terrains nus Les Molines**	*7 800 €*	
15	*041*	*2132(05)*		0	*Batiment Les Molines*	*60 000 €*	
					Total chapitre 041	**67 800 €**	**€**
15	*041*	*1324*		0	*Communes*		67 800 €
					Total chapitre 041		***67 800 €***
20	16	1641		R	Emprunts et dettes assimilées		- 193 000 €
					Total chapitre 16		**- 193 000 €**
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**- 125 200 €**	**- 125 200 €**

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'EXPLOITATION						
22	011	6061(11)		R	Electricité	- 15 000€	
22	011	618(31)		R	Formation	- 3 000 €	
22	011	6288(1)		R	Autres	- 864 €	
					Total chapitre 011	**- 18 864 €**	
22	012	6453		R	Cotisation aux caisses de retraites	18 864 €	
					Total chapitre 012	**18 864 €**	
					TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	**€**	

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
21	20	201		R	Frais d'établissement	55 500 €	
					Total chapitre 20	**55 500 €**	
21	23	2315(7)		R	Interconnexion vallée de l'échelle	- 55 500 €	
					Total chapitre 23	**- 55 500 €**	
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**€**	

BUDGET ANNEXE TRANSPORT EN COMMUN

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
23	21	2183(002)		R	Système de réservation	270 000 €	
					Total chapitre 21	**270 000 €**	
23	23	2318(004)		R	Travaux organisation réseau bus	- 270 000 €	
					Total chapitre 23	**- 270 000 €**	
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**€**	